

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2009

RAPPORT

FINANCES

Budget primitif – Exercice 2009

BUDGET PRIMITIF 2009

Après avoir adopté le compte administratif 2008, le Conseil municipal est invité à analyser le projet de budget primitif pour l'exercice 2009.

Cette procédure présente plusieurs avantages :

- Reprise des résultats de l'exercice précédent ;
- Prise en compte immédiate des rattachements de dépenses et de recettes en section de fonctionnement ;
- Inscription précoce des restes à réaliser d'investissement, sans avoir à attendre le vote d'une délibération modificative ;
- Connaissance plus précise – dès le début de l'exercice – des bons niveaux de dépenses, d'où un travail plus simple de prévision et de suivi des crédits budgétaires, y compris avec la trésorerie.

I°) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Des équilibres budgétaires maîtrisés sans pression fiscale supplémentaire

Conformément aux engagements du débat d'orientation budgétaire, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour l'exercice 2009. Le budget primitif 2009 s'appuie donc sur **une stabilité des taux sur les trois taxes perçues par la commune** (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) alors même que le contexte est difficile, amenant nombre de collectivités à augmenter la pression fiscale. Ceci, bien sûr, ne se fait pas sans volonté politique ni efforts de gestion.

L'état fiscal 1259, support de la notification des bases aux communes, permet de constater les évolutions.

2008-2009

Taxe d'habitation	+ 4,68%
Foncier bâti	+ 4,51%

Rappel : la loi de finances a revalorisé les bases de 1,6% en 2008 et de 2,5% en 2009.

Par rapport au BP 2008, la recette augmente de 0,696 M€ (+4,56%), soit dans les mêmes proportions qu'entre 2007 et 2008 (+0,650 M€ et + 444%).

Les allocations compensatrices passent, quant à elles, de 772 376€ à 696 688€.

Il n'est pas inutile de rappeler que **la grande modération fiscale est un fil conducteur important de la politique de la majorité municipale** qui a tout fait pour ne pas utiliser le levier fiscal pour compenser des recettes structurellement faibles qui proviennent majoritairement des ménages.

En 2009, la crise économique pèse négativement sur les recettes des collectivités locales. Dès lors, nombre d'entre elles font le choix d'une hausse des taux afin de compenser le ralentissement des ressources et financer la hausse de leurs dépenses.

Une étude de Dexia souligne que les taux des collectivités territoriales devraient augmenter de 3,6 %, en 2009, en moyenne (hors revalorisation des bases), soit un record depuis 1996.

Ceci souligne l'effort de la Ville de Châtenay-Malabry, qui n'a pas moins de difficultés que les autres et qui est confrontée au même contexte économique.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle a été très dynamique en 2008, du fait de la perception par Châtenay-Malabry, pour la première fois, d'une part provenant de Peugeot Vélizy (0,659 M€). Les conditions d'éligibilité de ce fonds étant indépendantes des moyens d'action de la commune, il a été jugé préférable, au stade du budget primitif 2009, de ne pas inscrire cette recette sachant que la notification n'intervient qu'à la fin du 1^{er} semestre de l'année (1,163 M€ perçus en 2008 ; 0,505 M€ au Budget Primitif 2009).

Les dotations de l'Etat évoluent ainsi (en M€) :

	<u>DGF</u>	<u>DSUCS</u>	
2005	7,270	0,828	(adoption de la « loi Borloo »).
2006	7,363	1,002	
2007	7,424	1,155	
2008	7,477	1,282	
2009	7,603	1,282	

On constate donc :

- Que **la DGF 2009 évolue largement plus que la moyenne des 3 dernières années**, malgré la limitation à 2% de l'évolution de l'enveloppe normée (ensemble des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales). Ceci est dû en partie à l'effet du recensement de la population (la population DGF est de 32 508 habitants contre 31 116 auparavant).
- Que **la DSUCS a été maintenue à son niveau de 2008**, de façon à ce que du temps soit donné à l'Etat et aux élus locaux pour réfléchir aux critères les plus pertinents de calcul et de répartition des crédits.

Ainsi, le budget primitif 2009 ne pâtit pas d'une réduction des engagements de l'Etat par rapport au vécu antérieur. Il est à noter, par ailleurs, que l'inflation prévisionnelle initiale pour 2009 (2%) pourrait ne pas être atteinte, du fait du ralentissement économique mondial qui n'épargne pas la France.

Concernant les droits de mutation, le BP 2009 intègre une recette de 0,827 M€, contre une recette de 1,116 M€ en 2008. Cette baisse de la prévision budgétaire est prudente. Il conviendra de surveiller les évolutions de cette recette tout au long de l'année.

Les recettes nettes des swaps ont été de 766 000€ en 2007 et de 832 000€ en 2008 Avec la montée en puissance des sécurisations des prêts, et les caractéristiques des autres emprunts, l'estimation de la recette nette 2009 est de 1 100 000 €. Cette somme est inscrite dès le BP car elle ne présente pas de caractère aléatoire.

Le budget primitif prévoit un autofinancement de 1,150 M€ répartis en :

- Dotation aux amortissements : 850 000 €
- Virement prévisionnel : 300 000 €

Dès lors, la stabilité fiscale, la modération tarifaire et la prudence sur les recettes n'empêchent pas un autofinancement substantiel.

Les équilibres du budget 2009 se présentent ainsi (M€) :

	BP 2008	BP 2009
1. <u>Fonctionnement</u>		
Recettes réelles	35,854	37,863
Excédent antérieur	2,850	2,723
Total des recettes	38,704	40,586
Dépenses réelles	37,357	39,436
Autofinancement	1,347	1,150
Total des dépenses	38,704	40,586
2. <u>Investissement</u>		
Restes à réaliser de recettes 2008	8,106	5,280 *
Recettes 2009 (hors emprunt)	6,292	8,572
Emprunt (hors CLTR)	7,782	3,900
CLTR	4,250	4,000
Total des recettes	26,430	21,752
Restes à réaliser de dépenses 2008	8,078	5,195 *
Dépenses 2009 (hors emprunt)	10,673	9,157
Capital de dette (hors CLTR)	3,429	3,400
CLTR	4,250	4,000
Total des dépenses	26,430	21,752

* Excédent d'investissement : 0,085 M€ (5,280 - 5,195)

2°) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles sont prévues à hauteur de 39,436 M€ contre 37,922M€ réalisés au compte administratif 2008, soit +1,514 M€ et + 3,99%.

L'évolution s'explique essentiellement par le chapitre 012 (frais de personnel) qui représente à lui seul 1,038 M€ de l'écart.

Les dépenses liées aux **intérêts de dette** et de ligne de trésorerie sont prévues à hauteur de 2 950 000€ (hors swaps puisque ces dépenses, de 610268€ en 2008, ont été compensées par des recettes de 1 460 903€). Ceci inclut une provision pour les emprunts 2009.

A noter que les dépenses liées aux swaps sont inscrites précisément lors des délibérations modificatives.

La comparaison des chiffres bruts du compte 66 (charges financières) donne :

CA 2008 :	3,219M€ (avec swaps)) - 0,269M€
BP 2009 :	2,950M€ (sans swaps)	

Il est probable que, cette année, l'annuité nette finale sera très proche, voire inférieure, de celle de 2008 (4,9M€), les recettes des swaps devant être supérieures. Ce résultat sera d'ailleurs obtenu sans contracter de nouveaux swaps mais uniquement avec les contrats en cours.

Soulignons enfin que les taux variables, tant décriés à l'automne dernier, sont aujourd'hui inférieurs à 2% (le taux au jour le jour – EONIA – étant lui-même inférieur à 1,3%).

Le Conseil Municipal a eu à débattre largement, depuis 2001, de **la gestion de la dette**. Nous ne reviendrons donc pas ici sur le fond du sujet si ce n'est pour souligner les résultats obtenus :

- le taux d'intérêt moyen (2,29% en 2008) est inférieur à l'inflation ;
- l'annuité 2008 (4,900 M€ en 2008) est inférieure de 0,584 M€ à celle de 1995 ;
- la ville a beaucoup investi, ce qui s'est traduit par un patrimoine communal très largement amélioré (médiathèque, trois nouvelles écoles, pôle culturel, terrain et complexe sportif des Bruyères, pour ne citer que les réalisations les plus emblématiques) ;
- les emprunts n'ont pas alourdi l'annuité ni la pression fiscale.
- la gestion active a permis de sécuriser contractuellement environ 15M€ de dettes, à 0,5% en moyenne, d'ici 2021,
- Cette gestion a annulé l'impact de l'allongement de la dette. La baisse de l'annuité ne s'est pas faite au prix d'un surcoût global de la dette, au contraire.
Ceci tient aux recettes de swaps.

Les rapports budgétaires successifs au Conseil Municipal, depuis 2001, sont toujours très fouillés et transparents sur la gestion de la dette. C'est normal puisqu'il s'agit en effet d'un domaine sensible. Néanmoins, il convient de ne pas oublier les proportions : en 2008, les intérêts ont représenté 7% des dépenses réelles de fonctionnement, hors swaps, contre 10,8% au CA 1995.

Synthèse de la section de fonctionnement.

Selon l'étude Dexia, citée plus haut, les dépenses des collectivités territoriales seront en forte hausse en 2009.

- **Personnel** : + 5,2 %
+ 4,6 % à Châtenay-Malabry
(de CA à BP)

- **Frais financiers** : + 7,2 %
A Châtenay-Malabry, les intérêts nets du CA 2009 (recettes swaps déduites) devraient être inférieurs à ceux de 2008.

Nos dépenses croissent donc moins vite que la moyenne.

Concernant les recettes :

- **Droits de mutation** :
-25% entre le CA 2008 et le BP afin d'accompagner le ralentissement de la ressource (intervenu quelques mois après ce qui a été constaté dans les départements).

- **Fonds de péréquation de la TP** : les prévisions du BP sont volontairement prudentes.

Les recettes n'ont pas été anticipées lorsqu'elles ne sont pas certaines (même le **fonds de solidarité de la Région Ile-de-France** a été inscrit en intégrant la tendance à la baisse constatée ces dernières années, soit – 81 000 € parrapport au CA 2008).

II°) SECTION INVESTISSEMENT

La section d'investissement intègre les opérations en cours de la fin du mandat précédent et les études de lancement des opérations nouvelles liées au nouveau mandat (centre social, groupe scolaire Jules Verne, dalle du centre Ville, complexe sportif Léonard de Vinci).

Le débat d'orientation budgétaire a mis l'accent sur les principales actions qui seront menées durant l'exercice 2009.

1. Poursuite d'opérations engagées avant 2009

Tout d'abord il convient de citer le **pôle culturel**. En dehors des derniers calages liés au décompte général définitif (DGD) – qui interviendra dans quelques mois, voire courant 2010 – les crédits 2009 viennent solder l'opération.

Le budget primitif 2009 reprend les restes à réaliser du compte administratif 2008, à savoir 1 565 000€, ainsi que le solde de crédits nécessaires (350 000€), en attendant l'avenant 6 à la convention de mandat à la maîtrise d'ouvrage déléguée qui fixera le coût final de l'opération ainsi que les recettes de FCTVA correspondantes aux dépenses 2007 sur cet équipement.

La deuxième opération pluriannuelle en cours concerne **la réalisation d'un centre ville attractif et commerçant**. L'aménagement de la dalle du nouveau marché sera réalisé cette année, avec des crédits inscrits en restes à réaliser (975 000€). Le marché a été notifié les 29 décembre 2008 et 5 janvier suivant les lots concernés.

Par ailleurs, le budget intègre les opérations suivantes :

- Programme de réhabilitation du bâtiment situé sur la dalle du marché, ainsi que le lancement du concours de maîtrise d'œuvre : 80 000€
- Bâtiment Jean Moulin : démolition de l'ex COS et mise en sécurité : 10 000€
- Réfection des trottoirs au droit du lot 4 : 40 000€
- Marché de maîtrise d'œuvre de la rue Jean Longuet : 123 000€

La première tranche de travaux (depuis la supérette jusqu'à la boulangerie) sera réalisée en 2010. Rappelons que ceci est financé par le Conseil Général dans le cadre de la municipalisation de cette voie.

En 2008, la ville a réalisé un **2^{ème} terrain de sport en synthétique** sur le site des Bruyères. Dans le prolongement, la réalisation de nouveaux vestiaires et d'une salle de réunion est en cours. Le budget primitif complète les crédits 2008 à hauteur de 221 000€ (dont 120 000€ pour les matériels et mobiliers).

2. Lancement d'opérations prévues dans le programme du mandat

L'actuel **Centre Social Lamartine** est hébergé dans des locaux qui ne sont plus adaptés au développement de cette association. Depuis 2005, le centre social a progressivement peaufiné son futur projet de fonctionnement, en concertation avec les divers acteurs et utilisateurs et dans la perspective de la prochaine convention avec la CAF. En 2007 et 2008, le Conseil Municipal a posé les jalons pour cette opération dont les travaux du futur équipement démarreront en 2010 :

- 20 décembre 2007 : accord sur le principe de l'opération, après études de faisabilité et autorisation à Monsieur le Maire de signer les actes avec l'OPDHHS,
- 26 juin 2008 : approbation de la convention entre la ville et la CAF en vue d'une subvention d'investissement de 465 254€ ;

Le budget 2009 prévoit une somme de 125 000€ pour financer le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, ainsi que les frais de notaire liés à l'acquisition du terrain et les frais du bureau de contrôle (SPS, SSI). Les travaux eux-mêmes devraient avoisiner les 2 M€ HT.

Le **complexe sportif Léonard de Vinci** est lui aussi sur de bons rails. Après avoir étudié le meilleur positionnement de l'équipement et la faisabilité en fonction des contraintes de terrain, la ville a lancé le concours de maîtrise d'œuvre. Après analyse des 137 candidatures reçues, le jury a retenu trois groupements qui ont été invités à présenter un dossier courant du mois de mai prochain. Il est à noter que la ville a souhaité faire de ce bâtiment une illustration de son fort engagement en matière de développement durable et de réduction de ses

consommations énergétiques. L'équipement sera, au minimum, HQE/THPE (réduction de 20% des consommations par rapport à la norme RT 2005 qui fixe un ratio de consommation au m²).

L'année 2009 sera donc celle du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, de la rédaction du DCE et de l'appel d'offres pour le choix des entreprises. L'équipement devrait être livré au dernier trimestre 2011, y compris avec les espaces extérieurs (voirie, nouveau J'sports, extension de la cour de l'école Suzanne Buisson). Un crédit de 263 000€ est inscrit au budget.

Une somme de 70 000€ est inscrite par ailleurs afin de lancer les études relatives à la réalisation d'un **complexe sportif** ambitieux sur le site du stade municipal.

L'ensemble de ces travaux montre que le secteur sportif est un axe important de la politique municipale en ce début de mandat.

Toute l'année 2008 a été consacrée à la concrétisation des négociations avec l'Etat pour obtenir la possibilité d'implanter le **dépôt voirie communal** sur des délaissés de terrain appartenant à la DDE et situés près de l'A86. L'achat du terrain (308 000€) est inscrit en restes à réaliser au CA 2008 et le BP 2009 permettra de financer les aménagements nécessaires, pour 190 000€.

La réhabilitation du **groupe scolaire Jules Verne** est une opération d'envergure (il s'agit du 2^{ème} groupe scolaire du pays par la taille, à savoir 11830 m² de bâtis et 20 750 m² d'espaces extérieurs).

Les travaux se feront donc par tranches et le chantier devra intégrer la spécificité liée au fait que le site est occupé, notamment en termes de durée du chantier.

Le budget 2009 lance le processus en prévoyant les crédits nécessaires au lancement de l'opération (80 000€ pour les frais de concours). Une première tranche de travaux pourrait démarrer courant 2010.

Les études préparatoires au PLU seront poursuivies (appel d'offres urbanistes, études de circulation, travaux de géomètre...). Une somme de 87 000€ est inscrite au BP.

Par ailleurs, des crédits sont prévus en vue d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour **l'étude de la mise en place d'une vidéosurveillance**. Rappelons que cette mise en place est un des axes principaux souhaités par l'Etat dans le contrat urbain de cohésion sociale.

3. Entretien du patrimoine (bâtiments, voirie, espaces verts)

Parallèlement à la poursuite d'un programme soutenu d'amélioration du patrimoine communal (réhabilitations lourdes ou reconstructions d'équipements ; création d'équipements nouveaux), la ville consacre chaque année des crédits conséquents à l'entretien du patrimoine existant. L'année 2009 ne dérogera pas à la règle.

Afin d'éviter une liste fastidieuse, le présent rapport s'attache à mettre en avant les principales dépenses inscrites. Il faut, bien sûr, garder à l'esprit qu'une comparaison du « poids relatif » de chaque secteur dans les inscriptions budgétaires serait un non sens parce que :

- La liste présentée n'est pas exhaustive ;
- Le patrimoine par secteur n'est pas équivalent ou comparable (en surfaces ou types de bâtis notamment) ;

- Les dépenses effectuées les années précédentes sont autant de travaux qui limitent les besoins d'intervention lors des exercices suivants (ex : culture) ;
- La section d'investissement ne budgétise pas, car ce sont des dépenses de fonctionnement hors matériels, les travaux réalisés en régie par le personnel communal (écoles, équipements sportifs....).

a) Secteur scolaire :

- **310 000€ pour les écoles élémentaires** : entretien des toitures terrasses (115 000€) ; rénovation des baies vitrées à Pierre Brossolette (66 000€, plus 75 000€ côté maternelle) ; aménagement de la salle des professeurs et restructuration de l'accueil à Pierre Brossolette (41 000€) ; réfection du sol des sanitaires extérieurs (9 500€) et du local douche enfants à Léonard de Vinci (5 500€) ; réfection de la clôture au fond de la cour à Léonard de Vinci (25 000€) ...
- **134 000€ pour les écoles maternelles** (dont les 75 000€ de baies vitrées ci-dessus) et **389 000€ pour les écoles regroupées**: provision pour changement de baies vitrées (60 000€) ; création de sanitaires (85 000€), mise en peinture des classes du 1^{er} étage (25 000€) et pose d'une clôture dans la cour à Pierre Mendès France ; première phase de la reprise complète du système de chauffage du groupe scolaire Jean Jaurès (105 000€) ; pose d'une ligne de vie sur la toiture du groupe scolaire Masaryk (49 000€)...

b) Périscolaire et restauration :

- **187 000€** dont réfection des vestiaires, douches et sanitaires du personnel (46 000€) à Masaryk ; réfection du sol de la cuisine à P. Brossolette (50 000€) ; rénovation du sol du réfectoire de Léonard de Vinci (26 000€) ; création d'une réserve sèche dans la cuisine Vinci (31 000 €)...

Au total le secteur scolaire et périscolaire représente 1 100 000€ de crédits, hors matériels et mobiliers et hors voirie.

Sur ces deux derniers éléments il convient de mettre en exergue l'effort de **renouvellement de mobiliers** (classes et réfectoires), pour 107 000€, ainsi que la **sécurisation des abords des groupes scolaires** Thomas Masaryk et Sophie Barat (210 000€).

c) Secteur sportif

- **300 000€** hors complexe sportif Vinci, vestiaires des Bruyères, études pour le complexe sportif et matériels divers : diagnostic technique des bâtiments sportifs (hors Gymnase Vinci et Espace Omnisport Bérégovoy) pour 60 000€ ; changement du châssis aluminium en partie basse de la grande salle du gymnase Jean Jaurès (45 000€) ; réalisation d'une allée entre les courts de tennis n°3 et 4 (90 000€) ; remise en état des lignes de vie sur les mâts d'éclairage (8 000€) ; installation d'une rambarde de sécurité en haut des gradins du gymnase Jules Verne (9 600€) ; remplacement des éléments du multisport Paul Vaillant Couturier (48 000€)...

A cela s'ajoutent les achats de matériels (par exemple, 19 000€ pour un transporteur de tracteur). **Globalement, le secteur sportif représente plus de 800 000€ cette année.**

d) Secteur de la Petite Enfance

- **199 000€** sont consacrés à ce secteur : 2^{ème} tranche de l'aménagement du jardin (43 000€), réfection des baies vitrées (32 000€) et aménagement intérieurs (16 000€) à la crèche Magdeleine Rendu ; réfection complète de la véranda (27 500€) et reprise de l'allée principale (20 000€) au multi accueil Les Ecureuils; aménagements intérieurs à la crèche Les Coccinelles (30 500€) ; changement des deux baies coulissantes au multi accueil Les Petits Loups (13 000€).

e) Espaces verts et aires de jeux extérieures

- **180 000€**, hors matériels, sont affectés à ce secteur : 60 000€ pour l'agrandissement du cimetière ancien et 15 000€ pour la mise en place d'un arrosage automatique au cimetière nouveau ; 10 000€ pour les sols souples sur les aires de jeux ; 13 000€ pour des études paysagères (provision) et 84 000€ pour l'aménagement végétal de divers sites et/ou l'achat de bacs et jardinières....

Depuis quelques années la ville de Châtenay-Malabry fait de gros efforts en matière de fleurissement et d'embellissement du territoire : aménagement de ronds-points ; mise en terre de terre-pleins centraux ; développement de points fleuris, notamment grâce aux jardinières placées le long des axes routiers ; achat de décorations thématiques ; développement des fleurissements dans les écoles (par exemple : groupe scolaire Jean Jaurès) avec le succès que l'on sait.

Tout cet effort (relayé par la section de fonctionnement pour l'achat de fleurs et grâce au renforcement des équipes du CTM) a été récompensé par la 2^{ème} fleur obtenue au concours national des villes fleuries. Cette fleur vient de la reconnaissance, par le jury, de la qualité du fleurissement mais, aussi, de la prise en compte des données environnementales (gestion de l'eau, utilisation raisonnée des produits phytosanitaires...).

f) Voirie

- **1 000 000€** seront consacrés à ce secteur en 2009, en dehors des crédits du centre ville (163 000€ pour lancer la réfection d'un premier tronçon de la rue Jean Longuet. Les crédits finançant l'aménagement de la dalle du marché sont inscrits en restes à réaliser au compte administratif 2008).

Nous avons déjà cité les sécurisations des abords des groupes scolaires T. Masaryk et S. Barat, pour 210 000€ qui viendront s'ajouter aux quelques 530 000€ consacrés à la rénovation de trottoirs et de rues communales. Comme chaque année, des crédits importants seront investis pour l'achat et la pose de mobiliers urbains (100 000€), l'acquisition de panneaux routiers (30 000€), la reprise des marquages au sol (50 000€) ou la mise en place de ralentisseurs ou de coussin berlinois (50 000€).

g) Secteur culturel

Bien sûr, l'essentiel du crédit concerne ici **le pôle culturel** (350 000€). Après la livraison de la médiathèque (avril 2003), du Cinéma Municipal Le Rex rénové et agrandi (décembre 2005)

et du pôle culturel (avril 2008), ce secteur devrait naturellement moins peser sur les budgets d'investissement à venir.

En 2009, 33 500€ viendront peaufiner les aménagements intérieurs **du Rex** (par exemple, installation d'un suppresseur sur le réseau de climatisation ; protection renforcée de la zone PMR dans la salle 2 ; habillage du dessous de l'escalier du hall...).

La médiathèque, dont il a été question pour la section de fonctionnement, sera financée en investissement à hauteur de 46 500€ pour améliorer l'ergonomie des postes de travail, permettre le stationnement de vélos à l'extérieur ou acquérir des compléments de mobiliers et bacs à livres (à cela s'ajoute le renouvellement du matériel informatique).

h) Divers bâtiments administratifs et techniques

Des travaux d'amélioration de **l'hôtel de ville** seront réalisés. Il est prévu, notamment, une rénovation de la salle du conseil municipal avec une reprise de ses baies vitrées ainsi que celles de la salle des mariages (180 000€), une réfection de la toiture (35 000€) et une provision pour réaménagement de bureaux (150 000€).

Une **étude globale de mise en sécurité des bâtiments** communaux sera engagée (accès par cartes programmables ? alarmes ?).

Des travaux de **mise en conformité des ascenseurs** seront engagés suite aux préconisations demandées à un organisme agréé, en 2008. A noter que la mise aux normes doit se faire avant juillet 2010 ;

Les ardoises du clocher de **l'église Saint Germain l'Auxerrois** seront reprises, pour 9 000€, et quelques travaux sur les ouvrants (fenêtres, volets) du **BIJ** seront réalisés (14 000€) en attendant son futur déplacement.

Par ailleurs, des travaux de remise en peinture seront faits dans les locaux de la police municipale (15 000€) et dans la pièce principale de la **salle interculturelle** (15 000€).

Au titre des études qui seront lancées cette année, on peut noter, en plus, de celles citées ci-dessus :

- La réalisation de **diagnostics de performance énergétique pour les bâtiments communaux de plus de 1000 m²** (30 000€). Cette action viendra en complément du **bilan carbone** mené par le Cabinet Alternconsult en ce moment même.

Ces actions (ainsi que le complexe sportif HQE/THPE) vont dans le sens de l'engagement de la ville dans le programme « ensemble vers la classe A » et préfigurent notre prochain Agenda 21 communal.

Il est à souligner que la municipalité s'est fortement impliquée dans le domaine du développement durable depuis quelques années, avec une accélération depuis 2008. Le bilan carbone est une illustration de cette volonté. Actuellement, seulement 1800 entreprises et 130 à 140 villes, en France, se sont engagées dans la réalisation d'un bilan carbone.

Et pour cause ! Le Grenelle 1 ne décline qu'au niveau régional – pas au niveau communal ou intercommunal – les préconisations de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

De même, les bilans carbone sont des diagnostics chiffrés calculant l'empreinte énergétique liée à l'activité. Ceci est un outil permettant de déterminer des moyens visant à réduire progressivement cette empreinte, d'ici 2020.

Ces moyens peuvent se décliner en plan d'action, il s'agit alors de **plans climat territoriaux**. Or ceux-ci ne sont obligatoires, d'ici 2011, que pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (les Hauts de Bièvre et la ville d'Antony ou de Clamart, dans notre environnement immédiat). En élaborant un bilan carbone communal, la ville de Châtenay-Malabry va au delà de ses obligations légales et réglementaires et anticipe sur le plan climat intercommunal et, sans doute, le Grenelle 2.

- La réalisation d'un **diagnostic d'accessibilité du patrimoine aux personnes à mobilité réduite** (50 000€). Rappelons que, en 2008, la commune a fait faire un diagnostic de l'Hôtel de ville et du groupe scolaire Thomas Masaryk. Il s'agit, d'ici fin 2011, d'avoir des préconisations pour les travaux à réaliser à échéance 2015 ;

Là aussi, la commune relaye l'action des Hauts de Bièvre, compétente pour l'animation de la commission intercommunale d'accessibilité. Les Hauts de Bièvre qui, par exemple, réalisent les travaux d'accessibilité sur les arrêts de bus.

4. Matériels et mobiliers tous services

On peut distinguer quatre blocs d'achats en ce domaine :

- Les matériels techniques, roulants ou non, demandés essentiellement par le CTM, le service des sports ou le service entretien/restauration ;
- Les matériels informatiques ;
- Les mobiliers et petits matériels tous services ;
- Les mobiliers et petits matériels à destination des écoles.

a) Les matériels techniques

En 2009, la ville va remplacer son **traceur de plans** (21 600€). Par ailleurs, les gros achats de **véhicules** concernent :

- Une balayeuse (100 000€),
- Deux saleuses (25 000€),
- Six véhicules légers (90 000€),
- Un camion frigorifique équipé (50 000€),
- Un transporteur de tracteur (19 000€) pour les spots.

En dehors de ce dernier achat, les autres matériels sont des remplacements de véhicules existants.

Des petits matériels seront également acquis pour les **espaces verts** (55 000€) et des crédits pour renouvellement de **matériels de cuisine** sont prévus (96 000€).

b) L'informatique

Le budget 2009 consacrera des sommes conséquentes à ce secteur (282 000€), suite à un audit technique réalisé à l'automne 2008.

Le **câblage** de l'hôtel de ville va être totalement repris (40 000€) et la **salle serveur** va être remise à niveau (100 000€).

Le système informatique de la **médiathèque** sera repris cet été (24 000€) et du matériel informatique sera acheté pour la mise en place d'un **projet cyber-espace** porté par l'IDSU dans les structures de quartier (19 000€).

Enfin, un **programme de renouvellement des ordinateurs** est prévu (30 000€) : cela concerne les services techniques, les structures petite enfance, le service jeunesse et le BIJ, les archives.... Il s'agit là de dépenses récurrentes. Par ailleurs, 69 000€ sont consacrés au développement de **nouveaux logiciels** (espace familles) et au **renouvellement des licences**.

c) Mobiliers et petits matériels tous services

Un **panneau indicateur de vitesse amovible** (9 600€) sera acquis dans le cadre du projet 2009 d'actions de prévention à la sécurité routière. Ce projet sera porté par le Conseil des jeunes, en lien étroit avec les services techniques et la police municipale.

Chaque année il convient de renouveler ou de compléter le matériel et/ou le mobilier des services (ALSH, petite enfance, police municipale, service jeunesse, sports, services techniques...). Environ 150 000€ y seront consacrés cette année (dont 30 000€ pour le service des sports).

d) Mobiliers et matériels à destination des écoles

28 000€ sont provisionnés, gérés chaque année par les directions d'écoles, pour des achats de petits matériels divers, en fonction de leurs besoins.

A cela s'ajoutent les renouvellements de mobiliers dans les classes et les restaurants des écoles (107 000€).

5. Les recettes de la section d'investissement

Tout d'abord, la section reprend les restes à réaliser 2008 :

- Dépenses : 5 195 257,11 €
- Recettes : 2 040 307,15 €

Cet écart est comblé intégralement par le compte administratif 2008 (les réalisations de recettes étant supérieures à celles des dépenses). Le solde de ces opérations est positif et **la section bénéficie d'un excédent 2008 de 84 651 €**. Ceci est une recette au budget primitif.

La section d'investissement intègre également **l'autofinancement**, celui-ci étant de 1 150 000 €. Cette somme se décompose comme suit :

- Dotation aux amortissements : 850 000 €
- Virement prévisionnel : 300 000 €

En 2009, le **FCTVA** à inscrire – en fonction des dépenses 2007 – est de 2 560 000€ et la **taxe locale d'équipement** de 185 000€, auxquels il faut ajouter 28 000€ de dotation liée aux **amendes de police**.

Concernant le **pôle culturel**, le budget prévoit 3 000 000€ de **remboursement d'avances** (même somme en dépenses car il s'agit d'une opération d'ordre, sans flux de trésorerie), ainsi que le solde des **subventions Pacte 92** sur cette opération, à savoir 1 605 000€.

Au titre des écritures d'ordre (neutres en dépenses et recettes), il convient de noter l'inscription de 4 000 000€ pour la gestion du **contrat long terme renouvelable** (type de prêt particulier que l'on utilise comme une ligne de trésorerie en cours d'année, d'où des écritures nombreuses).

Concernant **la dette**, le capital à rembourser (dépense) est inscrit à hauteur de 3,400 M€ alors que l'emprunt nouveau à souscrire en 2009 est prévu à hauteur de 3,900 M€.

Ce chiffre est largement inférieur à celui des années antérieures (8,8 M€ en moyenne sur les quatre dernières années), ce qui s'explique par le fait que 2009 est une année de transition : fin de l'opération pôle culturel et lancement des concours de maîtrise d'œuvre pour de nouvelles opérations (dépenses moins onéreuses que les travaux en eux-mêmes). Ces dernières pèseront plus significativement sur les budgets à venir, ce qui est conforme au rythme de la mandature.